



**AGENCE NATIONALE  
D'INVESTIGATION FINANCIÈRE**

**A.N.I.F.  
DU GABON**

**Rapport d'Activités  
Quatrième Trimestre  
2018**

FÉVRIER 2019



# SOMMAIRE

<b>I. MISSIONS OPÉRATIONNELLES DE L'A.N.I.F.</b>	<b>02</b>
A- Traitement des Déclarations de Soupçon	02
B- Traitement des Déclarations Automatiques	03
C- Traitement des Demandes d'Informations	03
D- Traitement des Transmissions d'Informations	04
<b>II. MISSIONS STRATÉGIQUES DE L'A.N.I.F.</b>	<b>04</b>
A- Contribution au renforcement du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme	04
B- Sensibilisation des Assujettis	04
<b>III. CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'A.N.I.F.</b>	<b>05</b>
A- Conditions de travail	05
B- Coopération Internationale	06
1- Coopération avec le Groupe Egmont	07
2- Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (G.A.B.A.C.)	08



L'Agence Nationale d'Investigation Financière (A.N.I.F.) du Gabon est une Cellule de Renseignement Financier (C.R.F.) de Type Administratif.

Conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 *Portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale*, elle reçoit, analyse et transmet, le cas échéant, au Procureur de la République, les Déclarations dont le Soupçon semble avéré.

Sur la base des Signalements qui lui sont adressés par les Assujettis, l'A.N.I.F. du Gabon est en effet habilitée à analyser et détecter les cas éventuels de Blanchiment de Capitaux ou de Financement du Terrorisme.

Dès lors, l'A.N.I.F. du Gabon transmet les dossiers concernés, en cas de soupçon confirmé, aux autorités judiciaires compétentes en matière de répression.

Pour enrichir les dossiers qui lui sont ainsi soumis, l'A.N.I.F. dispose d'une base de données constituée notamment des informations communiquées par les Assujettis et les C.R.F. homologues étrangères avec lesquelles elle entretient des échanges constants et permanents par l'intermédiaire de la Plate forme d'échanges sécurisée E.S.W. du Groupe Egmont.

Par ailleurs, l'A.N.I.F. apporte également son expertise aux Autorités, sur la base des informations qu'elle détient et de leur analyse, afin de leur permettre d'orienter la Politique Nationale de Lutte Anti-Blanchiment et Contre le Financement du Terrorisme (L.A.B./C.F.T.).

Il est par conséquent essentiel de produire et de mettre à leur disposition, périodiquement, un Rapport d'Activités (Trimestriel et Annuel), lequel analyse l'évolution des activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux aux plans national et international et procède à l'évaluation des Déclarations recueillies.

Le présent Rapport d'Activités, comptant pour le Quatrième Trimestre de l'année 2018, a donc pour objectif de donner un aperçu des Activités menées par l'A.N.I.F. du Gabon au plan opérationnel, à savoir les résultats découlant du traitement des Déclarations de Soupçon (D.S.), des Déclarations Automatiques (D.A.) et des Demandes et Transmissions d'Informations (D.I./T.I.); et au plan stratégique, notamment les différentes contributions de l'A.N.I.F. à la mise en œuvre des Politiques Nationales en matière de L.A.B./C.F.T. ainsi que les activités liées à la Coopération internationale.

J



## I- MISSIONS OPÉRATIONNELLES DE L'A.N.I.F.

### A- Traitement des Déclarations de Soupçon

À la fin du Quatrième Trimestre 2018, les statistiques des Déclarations de Soupçon (D.S.) révèlent une légère augmentation du nombre de D.S. reçues, comparativement aux nombres de D.S. enregistrées depuis le Deuxième Trimestre.

Cependant nous constatons, également, une légère baisse du nombre de D.S. transmises à l'A.N.I.F. par rapport à celui du Premier Trimestre 2018 (06 D.S. au Quatrième Trimestre contre 08 D.S. au Premier Trimestre).

**Tableau comparatif du nombre de Déclarations de Soupçon reçues au cours des Quatre (04) Trimestres 2018**

Mois	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième Trimestre	Quatrième Trimestre	Cumul des Quatre Trimestres
Premier mois du Trimestre	06	00	00	01	07
Deuxième mois du Trimestre	02	00	03	01	06
Troisième mois du Trimestre	00	00	00	04	04
<b>TOTAL</b>	<b>08</b>	<b>00</b>	<b>03</b>	<b>06</b>	<b>17</b>

**Tableau comparatif du nombre de Déclarations de Soupçon reçues aux Quatrièmes Trimestres des années 2016, 2017 et 2018**

Mois	Quatrième Trimestre 2016	Quatrième Trimestre 2017	Quatrième Trimestre 2018
Octobre	04	03	01
Novembre	05	00	01
Décembre	04	03	04
<b>TOTAL TRIMESTRIEL</b>	<b>13</b>	<b>06</b>	<b>06</b>

**Origine des Déclarations de Soupçon transmises à l'A.N.I.F. par les Assujettis au cours de l'année 2018**

Catégories d'Assujettis	Déclarations de Soupçon reçues	Pourcentage
Banques	10	59%
E.M.F.	04	23%
Autres Déclarants	03	18%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>



À la fin de l'année 2018, l'A.N.I.F. du Gabon enregistre un total de dix-sept (17) D.S. provenant majoritairement du Secteur Bancaire (59%) ; des Établissements de Micro Finance - E.M.F. (23%) ; et des "Autres Déclarants" (18%), issus de l'Administration et d'un Concessionnaire automobiles.

### B- Traitement des Déclarations Automatiques

Conformément à la Règlementation en vigueur, notamment les dispositions prévues en l'Article 18 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016, l'A.N.I.F. doit recevoir mensuellement et automatiquement des Assujettis, les Déclarations des opérations en espèces ou d'instruments négociables au porteur d'un montant égal ou supérieur à cinq millions (5.000.000) de Francs CFA.

Le tableau ci-dessous retrace le volume financier ainsi que le nombre d'opérations correspondant à cette Obligation de Déclarations Automatiques (D.A.), au cours du Quatrième Trimestre de l'année 2018, comparé à la même période de l'année 2017 (les données de 2017 sont réactualisées à la date du 19 juillet 2018 ; celles de 2018, à la date du 04 février 2018).

#### Comparaison des statistiques des Déclarations Automatiques aux Quatrièmes Trimestres des années 2017 et 2018

Mois/période	2017		2018	
	Volume ( Francs CFA )	Nombre d'opérations	Volume ( Francs CFA )	Nombre d'opérations
Octobre	761.693.535.795	43.698	531.977.913.056	14.804
Novembre	647.941.406.069	20.917	475.851.575.077	13.914
Décembre	746.268.330.404	20.019	623.692.488.614	14.018
TOTAL	2.155.903.272.268	84.634	1.631.521.976.747	42.736

En ce qui concerne le Quatrième Trimestre 2018, il ressort ce qui suit :

✓ Quinze (15) Assujettis (60% du Secteur Bancaire ; 20% des E.M.F. ; 13% du Secteur des Assurances ; et 07% du Secteur des Quincailleries) se soumettent à l'Obligation de D.A., de manière plus ou moins régulière ;

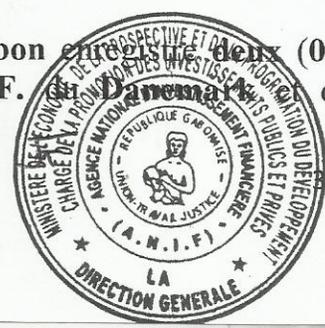
✓ Volume des Opérations : 1.631.521.976.747 Francs CFA ;

✓ Nombre de Transactions : 42.736 opérations.

Les statistiques recueillies par nos Services à la fin du Quatrième Trimestre 2018, révèlent un niveau assez faible du volume de transactions soumises aux D.A. comparativement à la même période de l'année 2017.

### C- Traitement des Demandes d'Informations transmises par des C.R.F. Homologues

Au cours du Quatrième Trimestre 2018, l'A.N.I.F. du Gabon enregistre deux (02) Demandes d'Informations (D.I.) en provenance des C.R.F. du Paraguay, respectivement en novembre et en décembre 2018.



Pour sa part, l'A.N.I.F. du Gabon a adressé trois (03) D.I. à l'intention des trois (03) C.R.F. homologues des pays suivants : République Démocratique du Congo, Brésil et Singapour.

#### **D- Traitement des Transmissions d'Informations en provenance de C.R.F. Homologues**

Au cours du Quatrième Trimestre 2018, l'A.N.I.F. du Gabon a reçu trois (03) Transmissions d'Informations (T.I.) en provenance de la C.R.F. d'Allemagne (02) et de celle des États-Unis d'Amérique (01).

Aucune T.I. n'ayant été émise par l'A.N.I.F. du Gabon, auprès des C.R.F. homologues, pour la même période.

## **II- MISSIONS STRATÉGIQUES DE L'A.N.I.F.**

### **A- Contribution au renforcement du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme**

L'A.N.I.F. du Gabon a été associé, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (C.N.L.C.E.I.), dans le cadre du Projet d'Appui à la Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux (P.A.C.L.E.I., aux travaux préparatoires à la Formation des Agents des Régies Financières sur la Déontologie Financière.

Les Ateliers de Formation, qui se sont déroulés au cours du Quatrième Trimestre de l'année 2018, du 10 au 17 octobre d'une part et du 03 au 06 décembre puis du 10 au 21 décembre 2018 d'autre part, ont permis d'envisager les différentes thématiques suivantes :

- 1. la sensibilisation à la Déontologie ;*
- 2. le Contrôle et l'Audit de la Gestion Publique ;*
- 3. la Formation sur la Chaîne Prospective ;*
- 4. la Planification de Programme de Budgétisation et de Suivi-Evaluation ;*
- 5. l'Évaluation des Politiques Publiques et mise en place d'un Système d'Évaluation.*

### **B- Sensibilisation des Assujettis**

La Sensibilisation des Assujettis à la L.A.B./C.F.T., par la vulgarisation du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 *Portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de* *la Lutte contre l'Enrichissement Illicite en Afrique Centrale*, s'est poursuivie par des rencontres bilatérales, notamment



✓ Le mercredi 24 octobre 2018 : Réunion avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects en rapport avec la nécessité de la mise en œuvre des Recommandations du Rapport d'Évaluation Mutuelle incombant à leur Secteur en vue de la rédaction du Septième Rapport de Suivi-Évaluation du Dispositif National L.A.B./C.F.T. du Gabon, qui sera soumis à la Commission Technique du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (G.A.B.A.C.) en mars 2019, en Guinée Équatoriale.

✓ Le mardi 13 novembre 2018 : poursuite de la Sensibilisation des Professionnels du Secteur de la Quincaillerie et ventes de Matériaux de Construction. Cette deuxième séance concernait les Opérateurs du Secteur n'ayant pas pu prendre part à la réunion de sensibilisation que l'A.N.I.F. a organisé le mardi 25 septembre 2018. L'impact de cette sensibilisation se traduit par la participation progressive, depuis décembre 2018, des Opérateurs de ce Secteur aux exigences de D.A.

Par ailleurs, le lundi 19 novembre 2018, l'A.N.I.F. a participé à la Réunion de Validation du Projet d'Avis de la C.N.L.C.E.I. et de la Convention de Médiation en matière de Lutte contre la Corruption.

### III- CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'A.N.I.F.

#### A- Conditions de Travail

L'Agence Nationale d'Investigation Financière du Gabon reste, toujours et encore de manière récurrente, confrontée à de réelles insuffisances de moyens pour mener à bien, de manière optimale et pleinement satisfaisante, l'ensemble de ses activités.

Cet état de fait, qui place l'A.N.I.F. du Gabon dans une situation de grande précarité, est dénoncée avec vigueur dans l'ensemble de nos Rapports d'Activités et correspondances adressées aux autorités de notre pays.

Même si la nomination en Conseil des Ministres du Membre issu de l'Administration des Douanes est effective depuis le 12 avril 2018 et sa Prestation de Serment intervenue le 26 octobre 2018, il n'en demeure pas moins vrai que l'A.N.I.F. demeure confrontée au problème de logistique et de trésorerie pour couvrir ses besoins.

Les effectifs des personnels chargés de l'Analyse des Déclarations d'Opérations Suspectes sont à renforcer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Il est par ailleurs indispensable que le personnel de l'A.N.I.F. s'arrime aux normes et exigences internationales de L.A.B./C.F.T. ; cela nécessite une formation continue, des compétences ainsi qu'un environnement de travail adapté et propice à la mise en place des Technologies spécifiques au domaine de la L.A.B./C.F.T.

Or, les difficultés financières ne lui permettent pas de prendre part aux Formations organisées par les Organismes dédiés et le parc des équipements de l'A.N.I.F. est à renouveler urgemment.

J



Signalons également que depuis le 14 décembre 2018, l'A.N.I.F. du Gabon est privée de toute connexion Internet compliquant davantage encore nos conditions de travail et d'échanges via la plate forme sécurisée ESW du Groupe Egmont.

Par ailleurs, depuis près d'un (01) an l'A.N.I.F. du Gabon ne bénéficie d'aucune subvention ; n'ayant obtenu que 14% de son Budget, au titre de l'année 2018, à la date du 12 avril dernier.

À la fin du Quatrième Trimestre 2018, l'A.N.I.F. n'a donc pas perçu près de 85% de son Budget annuel.

## B- Coopération Internationale

Le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes sont des fléaux transnationaux qui nécessitent la mutualisation des efforts de tous les acteurs impliqués dans cette Lutte.

C'est ainsi que la plupart des pays ayant souscrit à ce combat intègrent et sollicitent les Organismes internationaux dédiés à cette cause et ratifient les Conventions y relatives afin de faciliter la communication d'informations concernant notamment les Techniques évolutives des groupes transnationaux et développer une synergie en vue de les enrayer.

Ainsi, du fait de leur adhésion à ce combat international, les **Autorités Gabonaises** ont eu l'occasion de s'exprimer au cours des rencontres internationales, en faveur de la mutualisation des efforts pour lutter efficacement contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme, exhortant même leurs pairs à plus d'abnégation en la matière.

Nous relevons notamment :

✓ L'allocution du Représentant permanent du Gabon auprès des Nations Unies, Michel Xavier Biang, le 01<sup>er</sup> octobre 2018 à l'occasion de l'Assemblée Générale à New-York, appelant les autres pays à "*plus d'abnégation*" face aux menaces Sécuritaires.

✓ La participation du Gabon, le 08 octobre 2018, à la Réunion des Ministres de la zone Franc qui s'est tenue à Paris et au cours de laquelle les questions liées à la Lutte anti Blanchiment et le Financement du Terrorisme ont été évoquées. À l'issue des discussions, les Ministres ont adopté des plans d'action et des calendriers détaillés par zone pour le renforcement de cette Lutte. Ces plans d'action sont le fruit d'un rapport rédigé par la Banque Mondiale et co-signé par le G.I.A.B.A. et le G.A.B.A.C.

✓ L'adhésion du Gabon aux Résolutions de la Conférence des Chefs d'État de la C.E.M.A.C. qui s'est tenue à N'djamena le 25 octobre 2018, en rapport avec les réformes économiques et financières à mettre en œuvre pour redynamiser la sous-région.

Cependant, ces engagements peinent à être mis en œuvre au niveau national lorsque l'on observe l'amenuisement des moyens mis à disposition de l'A.N.I.F., point focal en matière de L.A.B./C.F.T.



La conséquence de cette asphyxie financière imposée à l'**A.N.I.F.** a notamment pour effet l'absence répétée aux réunions statutaires organisées par le **Groupe Egmont** et qui porte entrave au Règlement Intérieur de cette Institution internationale et pourrait aboutir, à terme, à une exclusion du **Gabon** avec des conséquences collatérales au niveau des relations avec les bailleurs de fonds multilatéraux.

En rappel, le **Groupe Egmont** est une Plate-forme d'échange d'expérience et d'informations sur les méthodes et tendances en matière de **Blanchiment des Capitaux** et **Financement du Terrorisme** et la **Prolifération des Armes** de destruction massive.

Le **Groupe Egmont** regroupe plus de cent cinquante (150) **C.R.F.** issues de tous les continents.

Ce forum constitue, assurément, une vitrine pour la **C.R.F. du Gabon**, dans la mesure où elle favorise les échanges d'informations avec les **C.R.F.** homologues et permet de faire connaître notre pays et de l'admettre comme acteur de la **L.A.B./C.F.T.**, en phase avec les normes internationales telles qu'édictées par le **Groupe d'Action Financière (G.A.FI.)**, qui est l'organe dédié pour encadrer les standards en matière de Lutte contre ces fléaux en orientant le renforcement du dispositif requis pour protéger le système financier contre les flux financiers informels et délictuels.

Par ailleurs, l'intérêt des Autorités se manifeste par la lenteur dans la mise en œuvre des **Recommandations du Rapport d'Évaluation Mutuelle (R.E.M.)** du **Gabon** ayant pour objectif de renforcer le **Dispositif National de L.A.B./C.F.T.**

Au moment où le **G.A.FI.** entame le lancement du **Second Cycle d'Évaluation Mutuelle**, le **Gabon** est astreint à la rédaction de son **Septième Rapport de Suivi-Évaluation** comptant pour le **Premier Cycle**, faute d'avoir satisfait à la plupart des **Recommandations clés** ou fondamentales.

### 1- Coopération avec le Groupe Egmont

En rappel, du 24 au 27 septembre 2018, s'est tenue la vingt-cinquième (25<sup>ème</sup>) **Plénière du Groupe Egmont** à Sydney (Australie).

Les difficultés financières que connaît l'**A.N.I.F.** n'ont hélas pas permis sa participation à cette Plénière qui constitue un indicateur de la volonté sincère de l'État à poursuivre son engagement dans la lutte contre la criminalité financière transnationale.

Une réunion de Travail des différents Groupes est également prévue à **Jakarta (Indonésie)** en janvier 2019.

Faute de Budget à sa disposition, l'**A.N.I.F.** du **Gabon** a été contrainte de solliciter le **Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.)** par le biais du **Projet d'Appui à la Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux (P.A.C.L.E.I.)**, pour la prise en charge financière de cette



## 2- Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (G.A.B.A.C.)

Le Gabon a reçu du Secrétariat Permanent du G.A.B.A.C. le calendrier officiel réaménagé du Deuxième Cycle d'Évaluation lequel est axé sur les Risques.

Cette deuxième phase, qui devrait démarrer en août 2020 par une visite sur place, est en effet précédée d'une Évaluation Nationale des Risques (E.N.R.) commanditée par le pays concerné, laquelle devrait s'effectuer au cours de l'année 2019.

Elle se déroule en trois (03) étapes : le Séminaire de Lancement ; les Travaux en Groupe (Travaux des Experts) ; et le Séminaire de Validation du Rapport des Experts.

Pour ce faire, le Gabon devrait solliciter l'expertise et l'appui financier de la Banque Mondiale. Toutefois, le Gabon devra dégager un budget pour couvrir les rubriques inéligibles au financement de la Banque Mondiale.

L'E.N.R. concerne l'ensemble des Administrations et Secteurs d'activités intervenant dans la chaîne de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et nécessite l'adhésion soutenue des Autorités pour être pleinement efficace.

Maintenu en Régime de Suivi Accéléré à l'issue des travaux de la Dixième Plénière du G.A.B.A.C., qui s'est tenue à Libreville du 10 au 14 septembre 2018, et parallèlement au démarrage de l'E.N.R., le Gabon est astreint à la rédaction de son Septième Rapport de Suivi-Évaluation au titre du Premier Cycle d'Évaluation Mutuelle.

Ce Septième Rapport devra être adressé au Secrétariat Permanent du G.A.B.A.C. d'ici fin janvier 2019.

Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Quatrième Trimestre 2018 sera soumis, conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 et à l'Article 14 du Décret N°0739/PR/MEFBP du 22 septembre 2005 *Précisant les modalités d'Organisation, Fonctionnement et de Financement de l'A.N.I.F.*, à l'appréciation du Ministre en charge de l'Économie ; du Ministre de la Justice ; du Ministre en charge de l'Intérieur ; du Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale ; et du Secrétaire Permanent du G.A.B.A.C.

Il est par ailleurs disponible sur le site internet de l'A.N.I.F. du Gabon [www.anif.ga](http://www.anif.ga).

